CONJONCTURE / *Après 20 ans de croissance, les filières bios marquent le pas : état des lieux.*

L'agriculture biologique confrontée à la baisse des ventes

Depuis 1998, six plans de développement public de l'agriculture biologique se sont succédés. Le dernier « Ambition bio 2027 », se décline en aides à la conversion bio liées à la nouvelle PAC 2023-2027, mais aussi dans la loi Égalim avec l'objectif de consommer 50 % d'aliments durables dont 20 % d'aliments bio en restauration collective en 2022, (20 % en restauration privée en 2024). L'histoire récente du développement du mode bio national montre un passage de 2.5 % des surfaces en 2005, vers 10.8 % en 2021, soit de 700 000 ha à 2.8 millions en France. Le Gers lui occupe la tête des départements bio, (114 000 ha en 2022, 25 % de la SAU et 30 % des agriculteurs (*sources : Agence Bio et DDT 32)*.

L'année 2019, marquée par la Covid, a aussi été stigmatisée par un ralentissement de la croissance de la consommation jusque-là à deux chiffres. Mais en 2020 lors de l'épidémie, la consommation s'est envolée, pour redescendre en 2021 et en 2022, en dessous du niveau de 2019.

Les plans de politique agricole publique ont aidé au développement de la production c'est-à-dire de l'offre, tant et si bien que depuis 2018, presque tous les secteurs de produits métropolitains alimentaires bio sont à l'équilibre, et quand la demande baisse, à offre constante ou croissante, les marchés saturent et les prix baissent.

Du bio au prix du conventionnel

Depuis l'automne 2021 sans reprise du fret mondial puis avec l'invasion et la guerre en Ukraine, les marchés conventionnels et bios sont très perturbés ; en lien avec la spéculation sur l'énergie bon nombre de marchés alimentaires sont déboussolés et perturbent les organisations en place dans presque toutes les filières.

• Les prix des céréales et du tournesol conventionnels ont amené les cultivateurs bio et en conversion entre février et juin 2022, à vendre leur récolte en conventionnel, avant que les acheteurs bio, ne revoient leur prix en juin-juillet 2022.

• Avec une croissance de 22 % des surfaces en ail bio en 2022 (30 % de l'ail du Gers), malgré le problème de WAXY, les volumes produits ont engorgé les marchés, entraînant par exemple la vente d'ail violet bio en conventionnel.

• Le prix du lait conventionnel payé par les laiteries, a aussi dépassé à l'été 2022 le prix du lait bio, il est vrai, peu rémunérateur jusque-là.

• Depuis récemment en septembre, les vaches laitières et à viande conventionnelles, sont valorisées, au niveau, voire au-dessus, des vaches bio.

• En matière de poules pondeuses, la rémunération de l'œuf label rouge en plein air, se rapproche de celle du bio, qui, avec des coûts d'alimentation 25 % plus cher, ne dégage pas plus de résultats.

Des marchés à l'équilibre

La dynamique des conversions des années 2010 à 2018 s'est traduite d'abord par des surfaces importantes en C2, qui ont entraîné des volumes importants en bio ; ainsi les céréales en mode bio depuis 2018, traversent des périodes de crise, comme en 2021, où pour la première fois depuis 2004, ce sont les exportations qui ont assaini le marché du blé bio.

Toutefois, dans notre département, les efforts importants réalisés par les collecteurs, en matière de performances des équipements et de contractualisation dans leur approvisionnement, aboutissent à des graines de qualité, ouvrant les portes à des valorisations élevées. Les oléo protéagineux et les céréales secondaires sont bien valorisés dans le Gers.

Perspectives

Le bio avec 7 % de la consommation des ménages en 2022 (du niveau de celle de 2018), n'est plus un marché de niche. Malgré des objectifs politiques européen ou français affichés à plus de 15 % de la sau, pour préserver les fermes bio de la déconversion, il est désormais obligatoire de mettre en place les productions à hauteur de leurs débouchés. Cette démarche est valable quelle que soit la nature des productions (animales ou végétales). Cet objectif est celui de la Loi Egalim 2 applicable depuis le 1er janvier 2022, qui impose la contractualisation au sein des filières de production.

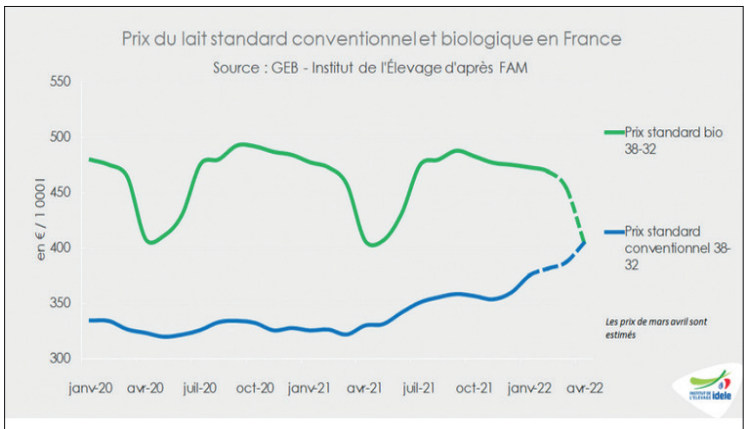

Avec un prix du lait conventionnel en hausse et une forte saisonnalité en bio, les prix des deux catégories pourraient bien se rejoindre. (©Idele)

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Pôle Innovation et Systèmes de Production, Jean Arino (cf page 19).